

Par arrêté du 11 janvier 1965, M. Bouziane Lili, secrétaire de parquet stagiaire au parquet de la République de Mostaganem, est licencié à compter du 1^{er} décembre 1964.

Par arrêté du 11 janvier 1965, M. Abdelkader Djellal, greffier de chambre stagiaire au tribunal de grande instance de Skikda, est licencié de ses fonctions à compter du 25 septembre 1964.

Par arrêté du 11 janvier 1965, M. Abdelkader Hadj Saïd est nommé en qualité d'adjoint administratif de 1^{er} échelon au ministère de la justice.

Par arrêté du 20 janvier 1965, l'arrêté du 27 novembre 1964 portant licenciement, à compter du 1^{er} octobre 1964, de M. Amor Adjenad, greffier d'instance de 2^e classe, 1^{er} échelon au tribunal d'instance de Mansourah, est rapporté.

Par arrêté du 20 janvier 1965, M. Hamdane Ameur est nommé, à titre provisoire, en qualité de secrétaire de parquet stagiaire au parquet général de la cour d'appel d'Alger.

Arrêtés du 23 janvier 1965, portant démission d'un huissier de justice et d'un avoué.

Par arrêtés du 23 janvier 1965, les démissions de MM. François Hentz, huissier de justice à Tlélat et René Cadix, avoué près le tribunal de grande instance de Mascara, sont acceptées.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA REFORME AGRAIRE

Décret n° 65-30 du 4 février 1965 modifiant le décret n° 64-354 du 21 décembre 1964 relatif à l'organisation de la campagne viti-vinicole 1964-1965.

Le Président de la République, Président du Conseil,

Vu le décret n° 64-354 du 21 décembre 1964 relatif à l'organisation de la campagne viti-vinicole 1964-1965,

Sur le rapport du ministre de l'agriculture et de la réforme agraire,

Décète :

Article 1^{er}. — L'article 3 du décret n° 64-354 du 21 décembre 1964 susvisé est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes :

« Art. 3. — Le pourcentage des sorties de la propriété sera fixé ultérieurement. Toutefois, chaque viticulteur peut, d'ores et déjà, disposer de 50 % de sa déclaration totale de récolte ».

Art. 2. — Le ministre de l'agriculture et de la réforme agraire est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 4 février 1965.

Ahmed BEN BELLA.

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE DES ANCIENS MOUDJAHIDINE ET DES AFFAIRES SOCIALES

Arrêté du 7 janvier 1965 portant désignation d'un membre du comité provisoire de gestion de la société de secours du personnel des mines du Djebel Onk.

Par arrêté du 7 janvier 1965, M. Abdelaziz Becila, délégué dans les fonctions de directeur de la mine nationale du

Kouif, est désigné en qualité de représentant des exploitants de mines pour siéger au sein du comité provisoire de gestion de la société de secours du personnel des mines du Djebel Onk, en remplacement de M. Abdelkader Harmel.

Arrêté du 15 janvier 1965 portant délégation de signature à un directeur.

Le ministre de la santé publique, des anciens moudjahidine et des affaires sociales,

Vu le décret n° 63-385 du 26 septembre 1963 autorisant le Président de la République, les ministres et les sous-secrétaires d'Etat à déléguer leur signature ;

Vu le décret du 11 janvier 1965 portant délégation de M. Djillali Sansal dans les fonctions de directeur de l'administration générale et du budget,

Arrête :

Article 1^{er}. — Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à M. Djillali Sansal, délégué dans les fonctions de directeur de l'administration générale et du budget au ministère de la santé publique, des anciens moudjahidine et des affaires sociales, à l'effet de signer, au nom du ministre, tous actes et décisions, y compris les arrêtés.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 15 janvier 1965.

Mohammed Seghir NEKKACHE.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Décret du 19 janvier 1965 mettant fin aux fonctions du directeur des enseignements de second degré.

Par décret du 19 janvier 1965, il est mis fin aux fonctions de M. Abdelkrim Bouzid, directeur des enseignements de second degré au ministère de l'éducation nationale.

Décret du 19 janvier 1965 mettant fin aux fonctions du directeur de l'institut pédagogique national.

Par arrêté du 19 janvier 1965, il est mis fin aux fonctions de M. Mebarek Amazouz directeur de l'institut pédagogique national.

MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Décret n° 65-31 du 4 février 1965 portant création d'un certificat d'aptitude professionnelle d'éducateur.

Le Président de la République, Président du Conseil,